Enseignement de la natation scolaire

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité :

La natation scolaire vise à faire toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé tout en conservant la perspective de la construction des compétences, par la pratique de la natation et des activités aquatiques au fil de la scolarité.

Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes :

Il est attendu des élèves une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

C'est pourquoi l'identification, le suivi et la validation des compétences nécessaires à une évolution en sécurité dans le milieu aquatique pour tous les élèves font l'objet de toute l'attention nécessaire tout au long de ce parcours. L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

L'acquisition des connaissances et des compétences liées au savoir-nager s'envisage à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire au lycée.

La première étape à l'école primaire :

Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique. L'acquisition du **savoir-nager** se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement **de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième**.

L'acquisition des connaissances et des compétences liées au savoir-nager s'envisage à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée. Les connaissances et les capacités nécessaires s'acquièrent progressivement et doivent être régulièrement évaluées.

Cet apprentissage se fait sous la responsabilité des professeurs, dans le respect des consignes de sécurité. La présence de parents accompagnants est obligatoire afin de respecter les quotas d'encadrement et, d'assurer la sécurité des enfants.

L'enseignement de la natation : dimensions pédagogiques dans le premier degré :

Pour permettre aux élèves de construire les compétences attendues, en référence aux programmes d'enseignement, il importe, dans la mesure du possible, des séquences d'apprentissage à l'école primaire.

Le parcours de formation de l'élève s'initie dans la perspective d'une aisance aquatique, dès le cycle 1. Il se traduit par des situations de découverte et d'exploration du milieu aquatique. Elles permettent d'agir en confiance et en sécurité ainsi que de découvrir de nouveaux équilibres (entrer et sortir de l'eau, se déplacer, s'immerger, se laisser flotter sans matériel et sans aide).

Le parcours se poursuit au cycle 2 par des temps d'enseignement progressifs et structurés, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle (notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion »).

Notre école propose actuellement à la Piscine Municipale de Brive (photo), **pour la classe de CP-CE1 de Madame Dominique BESSE**, des séances de natations quotidiennement l'après midi, du lundi 23 janvier au 3 février avec une présence dans l'eau de 45 à 50 minutes environ dans l'eau.

De chaleureux remerciements à : l'équipe enseignante, l'Association des Parents d'Élèves et, aux parents accompagnants.

Emmanuel MAZAUDOUX, 2ème adjoint



LENCART

Février

Conseil de Développement de l'Agglo de Brive

L'Agglomération de Brive a mis en place un Conseil de Développement. C'est une instance de réflexion prospective et transversale dont le but est d'enrichir et alimenter les décisions publiques et évaluer les politiques contractuelles.

Ses missions sont :

- . l'élaboration, la révision et l'évaluation du Projet de Territoire.
- . émettre un avis sur les documents de prospective et de planification (PLUI, SCOT)
- . contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion et de développement durable

Le Conseil de Développement à été mis en place lors d'une réunion plénière qui a eu lieu le 24 septembre, à l'Espace Chadourne à Brive, en présence de Monsieur Soulier, maire de Brive, et de Monsieur Levard, président du Conseil de Développement. Il est composé d'environ 150 personnes représentant les communes, les habitants et les acteurslocaux. La commune de Jugeals Nazareth est représentée par Mme Daurat et Mr. Pechet (collège des habitants) et M. Pestourie (collège des communes).

Le Conseil de Développement est chargé d'analyser deux documents prospectifs réalisés par l'Agglo, le « Projet de Territoire » et un « Territoire en Transition » (consultables sur le site de l'Agglo) et de relever l'ensemble des points qui concernent les différents thèmes.

Six groupes de travail thématique ont été mis en place :

- Groupe 1 : Aménagement du territoire et équipements
- Groupe 2 : Développement économique et entreprenariat
- Groupe 3 : Education, enfance, jeunesse et sport, santé, cohésion sociale
- Groupe 4 : Gouvernance et cohérence territoriale
- Groupe 5 : Habitat, transports et mobilités, tourisme et accueil
- Groupe 6 : Politique de l'eau et assainissement, développement durable

Mme Daurat participe au groupe de réflexion n° 2

M. Pechet participe au groupe de réflexion n° 3

M. Pestourie participe au groupe de réflexion n° 1, 5 et 6



Après examen et synthèse des différents documents, la réflexion engagée devra se faire en raisonnant en termes d'agglomération avec une vision à 20 ou 30 ans. Le Conseil de Développement devra retenir trois enjeux prioritaires par thème, qui seront ensuite présentés aux élus lors d'un Conseil Communautaire de l'Agglo.

Notre commune fait partie de l'Agglomération de Brive, aussi nous aimerions savoir si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, par rapport à ces différents thèmes, ou si vous pensez que certains domaines ne sont pas suffisamment abordés ou traités, nous vous invitons à en faire part au représentant concerné, afin qu'il puisse en prendre note.

Coordonnées des représentants : Mme Daurat : <u>j.daurat@wanadoo.fr</u> M. Pechet : <u>pechet.damien@sfr.fr</u>

M. Pestourie : <u>jeanclaude.pestourie@sfr.fr</u>

Jean-Claude PESTOURIE